



ENSEMBLE DANS LA PRÉVENTION · ENSEMBLE DANS LA PRÉVENTION · ENSEMBLE DANS LA PR

Extincteurs d'incendie portatifs

Un incendie peut se propager en seulement 30 secondes et détruire tous vos biens.

Les extincteurs d'incendie constituent un élément essentiel de votre programme de prévention des sinistres. Par conséquent, il est absolument nécessaire de bien choisir la classe, la taille et l'emplacement de l'extincteur.

Les extincteurs se divisent en trois principales classes, déterminées en fonction du type d'incendie qu'ils peuvent éteindre. La classe de l'extincteur est indiquée à l'avant de l'appareil et certains extincteurs sont marqués de différentes classes telles que BC ou ABC, indiquant ainsi qu'ils peuvent éteindre plus d'un type d'incendie.

Éléments clés à retenir à propos des extincteurs d'incendie :

- Ils doivent être choisis et achetés en fonction du type d'incendie à éteindre (voir la description ci-dessous), de la taille potentielle de l'incendie et de la superficie de plancher maximale par extincteur.
- Ils doivent se trouver sur les chemins de circulation habituels, accrochés au mur, et être bien visibles. Des panneaux indicateurs devraient être placés bien en vue au-dessus de l'extincteur.
- Ils doivent toujours être chargés à pleine capacité et laissés à leur emplacement désigné.
- Les employés doivent recevoir une formation sur la façon d'utiliser un extincteur d'incendie.
- Leur entretien doit être assuré par une entreprise qualifiée dans ce domaine. Vous devriez également vous renseigner auprès de cette entreprise relativement au choix de l'emplacement de vos extincteurs d'incendie.

- Ils doivent être inspectés et faire l'objet d'un entretien tous les ans. La compagnie d'entretien doit apposer une étiquette indiquant la date et le type de service fourni.

Lorsque vous utilisez un extincteur, vous devez :




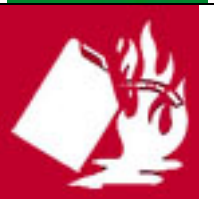


1. retirer le cran de sûreté;
2. viser la base des flammes avec le boyau de l'extincteur;
3. presser la gâchette en tenant l'extincteur en position verticale;
4. balayer la base du feu en effectuant un mouvement horizontal.

Ensemble dans la prévention

Chez les assurances Federated, nous croyons que la prévention des sinistres est un élément essentiel de votre programme de gestion des risques. Vous pouvez compter sur votre coordonnateur des services de risques et sur votre équipe du Service de prévention des sinistres pour obtenir de l'aide à ce sujet. Le fait de collaborer avec nous afin de réduire votre exposition aux risques vous permettra également de protéger vos résultats financiers!



La sécurité de votre entreprise en tête

		<p>Classe A : Les matières combustibles ordinaires ou fibreuses, telles que le bois, le papier, les tissus, le caoutchouc et certains plastiques. Les extincteurs de classe A sont généralement à base d'eau. La cote numérique correspond à la capacité de l'extincteur.</p>
		<p>Classe B : Les liquides inflammables et combustibles comme l'essence, le kérosène, la peinture, les diluants à peinture et le propane. La cote numérique correspond à la capacité de l'extincteur.</p>
		<p>Classe C : L'équipement électrique sous tension tels que les appareils électroménagers, les ordinateurs, les panneaux électriques et les outils électriques. Les extincteurs de cette classe ne comportent pas de cote numérique.</p>

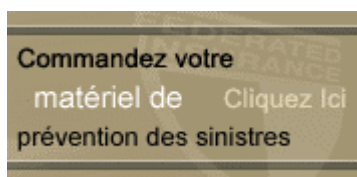
Les assurances Federated vous offrent gratuitement des panneaux indicateurs à placer près des extincteurs afin de les mettre en évidence.



Ou téléphonez à notre Service de prévention des sinistres au numéro sans frais 1 800 361-0790.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre coordonnateur des services de risques et notre Service de prévention des sinistres au 1 800 361-0790, ou visitez notre site web à www.federated.ca.

Pour les commander, visitez www.federated.ca et cliquez sur le lien « prévention des sinistres », puis suivez les instructions sous la rubrique « Commandez votre matériel de prévention des sinistres » :



La Federated distribue le présent bulletin de prévention des sinistres à titre de service pour ses titulaires de police et leurs conseillers commerciaux. L'information qui y est donnée est de nature générale et pourrait ne pas s'appliquer à votre province. Au moment d'élaborer des formulaires et des procédures pour votre entreprise, vous devriez demander conseil à des conseillers juridiques ou commerciaux indépendants. Les recommandations données dans le présent bulletin ont pour but de réduire les risques de sinistres, mais ne doivent en aucun cas être interprétées comme des moyens servant à éliminer les risques de sinistres.